



BILAN DES DECHETS

■ 2020-2021

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DECHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



PREAMBULE

Créé en 2013 à l'initiative de la Région Guadeloupe, le Conseil Départemental, l'ADEME et la DEAL,

L'**O**bservatoire **R**égional des **D**échets et de l'**E**conomie **C**irculaire (ORDEC) est un outil partenarial d'aide à la décision créé dans le but d'observer l'évolution de la gestion des déchets et des ressources de notre territoire.

Il vise à centraliser des données afin de les analyser et d'en assurer la diffusion. Les données peuvent être collectées, mesurées ou issues d'études spécifiques.



L'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire (ORDEC) de la Guadeloupe est composé :

- ♻️ D'un secrétariat, assuré par le Pôle d'innovation Synergîles, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure les missions de l'observatoire,
- ♻️ D'un Comité de Pilotage de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire, composé de la Région Guadeloupe, de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et du Pôle d'innovation Synergîles.

Les membres de l'observatoire



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Pour chaque année d'exercice, l'Observatoire produit un tableau de bord (état des lieux annualisé) de la gestion régionale des déchets ainsi qu'une synthèse régionale. Ces publications ont pour but de :

- ♻️ Fournir un état des lieux complet, cohérent et homogène de la gestion régionale des déchets
- ♻️ Permettre aux gestionnaires de déchets, collectivités et entreprises d'avoir des éléments de référence et de comparaison.

L'ORDEC REMERCIE TRÈS SINCÈREMENT L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ À LA TRANSMISSION DES DONNÉES RÉGIONALES.

L'ensemble de ces données a fait l'objet d'un traitement et d'une analyse par l'ORDEC, encadré par son comité de pilotage.

EN Bref...

L'année 2020 connaît une baisse de l'évolution des quantités globales de déchets (hors BTP) entrants dans les installations de traitement en Guadeloupe par rapport à l'année 2019.

Le gisement collecté de déchets ménagers et assimilés (DMA) est en légère hausse entre 2020 et 2021 (soit 213 102 tonnes en 2020 et 222 268 tonnes en 2021). On observe également une progression de 5,9% du tonnage collecté par habitant entre 2020 et 2021.

Cependant, la crise sanitaire (COVID-19) a entraîné une diminution plus importante du gisement de DMA collectés en 2020. Ceci s'explique par une baisse importante de l'activité touristique sur le territoire et la fermeture ou le ralentissement de l'activité d'une partie des établissements économiques de l'archipel.

On note également que les quantités de déchets pris en charge par le service public en Guadeloupe tend à diminuer entre 2018 et 2021 (-10% de tonnes de DMA).

En 2021, un quart des déchets produits en Guadeloupe a été valorisé (valorisation matière ou organique). Le reste est encore enfoui dans les 2 ISDND (le SYVADE et Enerjipole Espérance). Soit 76% des DMA.

Les gisements de déchets issus des activités économiques sont aujourd'hui mal connus en Guadeloupe. Néanmoins, le tonnage de DAE est estimé à 101 150 tonnes en 2021. Les matériaux recyclables, incluant le verre, les cartons, les métaux et le bois, représentent un quart des déchets des activités économiques estimés.

Bien que le recours à l'enfouissement diminue, il demeure le mode privilégié de traitement des déchets en Guadeloupe, soit 62% en 2021.



AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Les chiffres clés des déchets 2020-2021 ont été réalisés avec une nouvelle méthode de calcul actualisée par rapport à la publication des chiffres clés des déchets 2019.

Les données recueillies sont celles de la Guadeloupe continentale et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade). La population de référence est celle de la population résidente mise à disposition par l'INSEE à la date de publication. Par conséquent, les ratios peuvent être surestimés dans les zones touristiques. La quantité de déchets collectés des ménages comprend une part, parfois non négligeable, de déchets des commerces et entreprises (déchets d'activités économiques). Cela peut accroître artificiellement la quantité de déchets produite par habitant. En outre, les données recensées peuvent présenter de faibles écarts, selon leurs sources. Il s'agit de l'incertitude inhérente à toute collecte de données.

Table des matières

Répertoire des sigles et abréviations.....	6
Glossaire	7
LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)	8
A. Qu'entend-on par DMA.....	9
B. Chiffres-clés 2020-2021 - Collecte des DMA.....	10
C. L'organisation territoriale de la collecte et du traitement.....	12
1. La répartition des EPCI.....	12
2. La compétence traitement des déchets ménagers par les acteurs publics	12
D. La collecte des déchets ménagers et assimilés	13
1. Le service de collecte hors déchèteries.....	13
2. Les déchèteries	16
E. Les performance de collecte	17
1. Les DMA collectés	17
1.1. Les DMA en bref	17
1.2. Les DMA par flux	18
1.3. Les DMA par mode collecte.....	19
2. Les OMA collectées	20
2.1. Les ordures ménagères résiduelles	20
2.2. Le verre	21
2.3. Les papiers et emballages hors verre	22
3. Les déchets occasionnels	23
3.1. Les déchets collectés en déchèteries	23
3.2. Les déchets occasionnels en porte-à-porte	25
3.3. Répartition entre collectes en porte-à-porte et déchèteries	25
LES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE (DAE)	27
A. Qu'entend-on par «DAE»	28
B. Les déchets d'activités économiques	29
1. La collecte des DAE.....	29
1.1. Les obligations réglementaire.....	29
1.2. Les gisement des DAE	29
2. Les déchèteries professionnelles	30

2.1. L'organisation en Guadeloupe.....	30
2.2 Les apports en déchèterie professionnel	31
LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	32
A. Les principales installations de traitement.....	33
B. La valorisation des DMA.....	36
C. La valorisation des DAE	39
D. Synthèse du traitement des déchets en Guadeloupe.....	41
LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP)	43
A. Qu'entend-on par «Filières REP»	44
B. Les filières REP et les objectifs nationaux.....	45
C. L'implantation des filières REP en Guadeloupe.....	50
1. Déchets d'emballages ménagers & papiers graphiques.....	51
2. Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	52
3. Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).....	52
4. Médicaments non utilisés (MNU)	55
5. Piles et accumulateurs	55
6. Déchets diffus spécifiques (DDS).....	56
7. Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).....	57
8. Véhicules hors d'usages (VHU).....	58
9. Déchets de pneumatiques.....	59
SUIVI DES INDICATEURS DE PRODUCTION ET DE GESTION DES DECHETS	60
A. Objectif de réduction de la production de DMA	61
B. Objectif de réduction de la production de déchets dangereux des ménages (hors DEEE) .	62
C. Objectif de réduction de la production de DEEE des ménages.....	63
D. Objectif de valorisation des emballages	63
E. Les indicateurs européens de mise en oeuvre du PRPGD	64
LES INDICATEURS ECONOMIE CIRCULAIRE.....	65
A. Capitalisation et valorisation des expériences réussies en matière d'économie circulaire ..	66
B. Développement du réemploi.....	68
ANNEXE.....	70
Répertoire des tableaux.....	72
Répertoire des Graphiques	73
Répertoire des cartes et schémas.....	74

REPERTOIRE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABJ : Articles de Bricolage et de Jardinage

ADEME : Agence De l'Environnement Et de la Maitrise de l'Energie

AER : Antilles Energie Recyclage

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

AV : Apport Volontaire

BAV : Borne d'Apport Volontaire

CAGSC : Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

CAPEX : CAP Excellence

CCMG : Communauté des Communes de Marie-Galante

CANBT : Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre

CANGT : Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DBPS : Déchets issus de Bateaux de Plaisance ou de Sport

DDS : Déchets Diffus Spécifique

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DV : Déchets Verts

EEE : Equipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballage Ménager Recyclable

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

HAB : Habitant

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JASL : Jouets, Articles de Sport et Loisirs

KG : Kilogramme

KT : Kilotonne

LTECV : Loi Transition Energétique pour une Croissance Verte

MNU : Médicaments Non Utilisés

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ORDEC : Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire

PAV : Point Apport Volontaire

PEHV : Papiers et Emballages Hors Verre (= EMR)

PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Secteur du Bâtiment

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

R&D : Recherche et Développement

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

SNR : Société Nouvelle de Récupération

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

T : Tonne

TDA : Traitement des Déchets Automobiles

TLC : Textiles, Linges, Chaussures

VHU : Véhicules Hors d'Usages

GLOSSAIRE

Collecte

Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (que ce soit le service public d'enlèvement ou le prestataire d'une entreprise) prend en charge les déchets. (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire (ces équipements peuvent être publics ou privés et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels).

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

Déchets assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L. 2224-14 du Code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Déchets dangereux

Ce sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement (article R. 541-8 du Code de l'environnement).

Élimination

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou énergie (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Régie

La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. L'élimination des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services intercommunaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.

Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) GUADELOUPE



A. Qu'entend-on par « DMA »

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont produits par les ménages, les activités économiques et les administrations. Ils sont collectés par le service public d'élimination des déchets et sont compris dans les déchets municipaux. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc. Ils intègrent les déchets du quotidien (ordures ménagères et assimilés) et les déchets occasionnels.

Schéma 1. La collecte des déchets par les services publics

Déchets municipaux			
Déchets de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> • Déchets des espaces verts public • Déchets de voirie, marchés • Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 	Déchets ménagers et assimilés (DMA)		
	Déchets «occasionnels» <ul style="list-style-type: none"> • Déchets collectés en déchèterie • Collectes séparées d'encombrants, de déchets verts, de déblais et gravats, de déchets dangereux... 	Déchets «de routine», c'est-à-dire les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	
		Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Déchets de routine collectés séparément en porte à porte ou en apport volontaire : verre, emballage et papiers, biodéchets

Source : La collecte des déchets par les services publics en France, résultats clés 2019 et zooms - ADEME

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a confirmé la volonté collective des parties prenantes d'engager la France dans une transition vers l'économie circulaire.

En France, l'évolution des modes de vie et de consommation a donné lieu à un doublement des quantités de déchets générés par les ménages en 40 ans soit 38,9 M tonnes en 2019¹. A cela, il convient d'ajouter la production de 290,5 M tonnes de déchets pour les activités économiques et de 4 M tonnes pour les collectivités².

Face aux enjeux de l'impact environnemental de la consommation et de l'élimination des déchets ainsi que des coûts de plus en plus lourds de collecte et de traitement des déchets, il est nécessaire d'orienter la tendance par la mise en place d'actions visant à réduire la production de déchets et à une gestion efficace des ressources qui engage notre modèle de production et de consommation vers une évolution profonde : l'économie circulaire.

L'objectif fixé par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 est plus que jamais d'actualité :

 Diminution de 15 % de la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant, d'ici à 2030 par rapport à 2010 ;

A cette loi s'ajoute les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Guadeloupe (PRPGD). Pour la Région Guadeloupe, la réduction à la source des déchets est un axe prioritaire. Le PRPGD prévoit de :

 Réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant, entre 2012 et 2026.

¹Source : enquête collecte ADEME, données 2019

²Source : Déchets et économie circulaire, ADEME - Expertise <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets>

B. Chiffres clés 2020-2021 – Collecte des DMA

En 2020, la Guadeloupe a produit 213 KT de déchets ménagers et assimilés soit 550 kg/hab, et en 2021, la Guadeloupe a produit 222 KT de déchets soit 578 kg/hab.

Tableau 1. Chiffres-clés 2020 - Déchets ménagers et assimilés (DMA)		Tonnages collectés et ratios 2020
6 collectivités à compétence collecte		
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)		310 kg/hab. 120 261 t
DÉCHETS VERTS		58 kg/hab. 22 499 t
VERRE		6,8 kg/hab. 2 625 t
PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE		10,6 kg/hab. 4 111 t
DÉCHÈTERIES		91 kg/hab. 35 194 t
<ul style="list-style-type: none"> • 11 déchèteries • Point de regroupement 		
AUTRES (encombrants, ferraille et DEEE)		73 kg/hab. 28 412 t
TOTAL DMA		550 kg/hab. 213 102 t

Source : ORDEC Guadeloupe

Graphique 1. Les performance globales de collecte des DMA en 2020

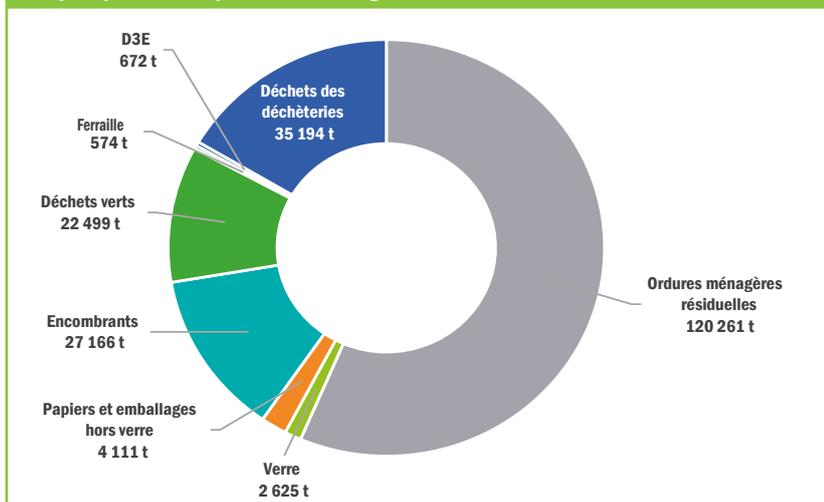
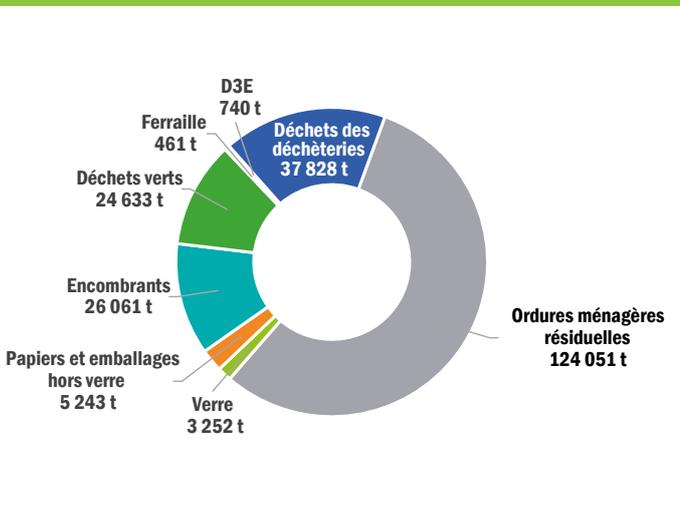


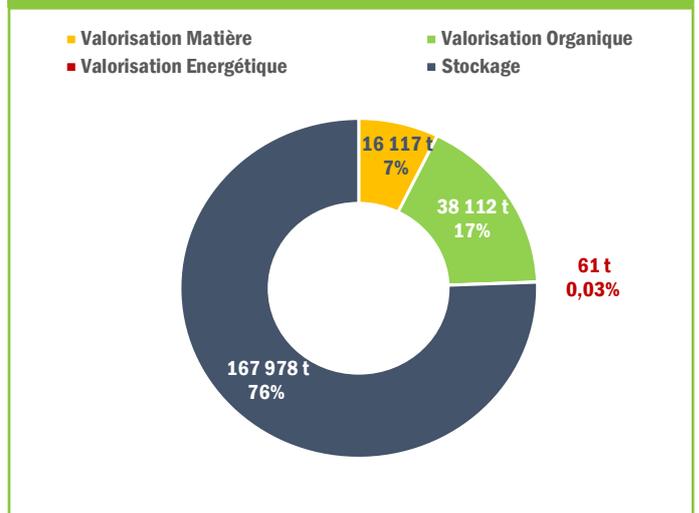
Tableau 2. Chiffres-clés 2021 - Déchets ménagers et assimilés (DMA)		6 collectivités à compétence collective		Tonnages collectés et ratios 2021		Ratio de collecte Evolution 2020-2021	
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)		323 kg/hab. 124 051 t		+ 3,2% + 13 kg/hab.			
DÉCHETS VERTS		64 kg/hab. 24 633 t		+ 9,5% + 6 kg/hab.			
VERRE		8,5 kg/hab. 3 252 t		+ 23,9% + 1,7 kg/hab.			
PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE		13,6 kg/hab. 5 243 t		+ 27,6% + 3 kg/hab.			
DÉCHÈTERIES		98 kg/hab. 37 828 t		+ 7,8% + 7 kg/hab.			
<ul style="list-style-type: none"> • 11 déchèteries • Point de regroupement 							
AUTRES (encombrants, ferraille et DEEE)		71 kg/hab. 27 262 t		- 4,1% - 2 kg/hab.			
TOTAL DMA		578 kg/hab. 222 268 t		+ 4,8% + 28 kg/hab.			

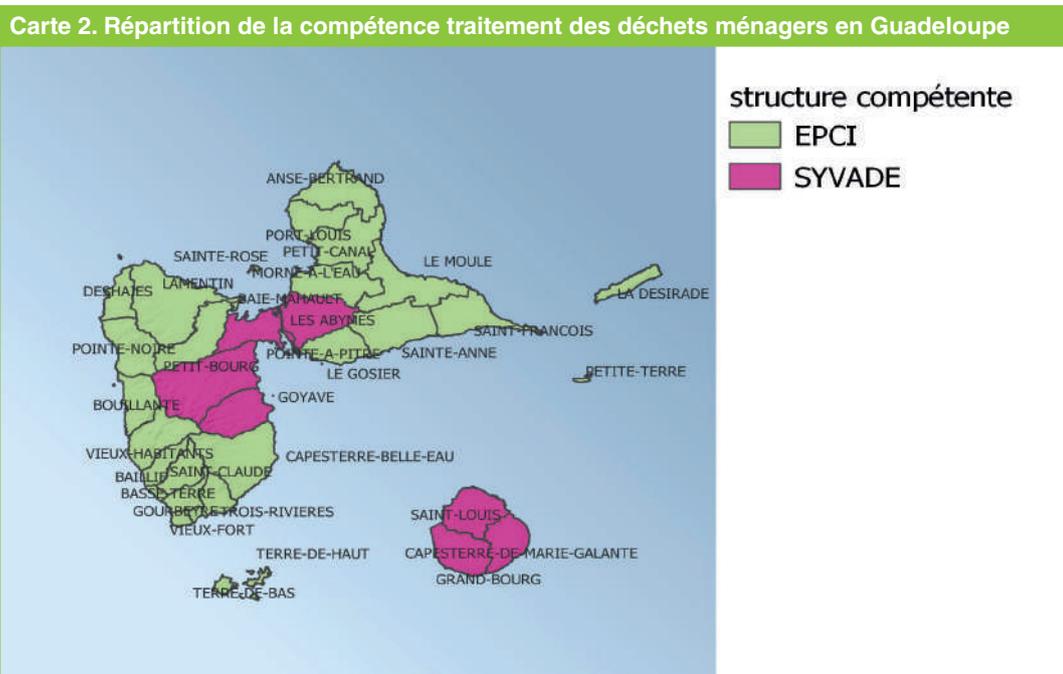
Source : ORDEC Guadeloupe

Graphique 2. Les performance globales de collecte des DMA en 2021



Graphique 3. Valorisation des DMA en 2021





D. La collecte des déchets ménagers et assimilés

1. Le service de collecte hors déchèteries

Les EPCI ont mis en place des services relativement similaires, avec 7 flux différents collectés hors déchèteries : les ordures ménagères résiduelles, le verre, les papiers et emballages ménagers recyclables (EMR ou PEHV), les déchets verts, les encombrants, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les ferrailles.

■ Zoom sur les consignes de tri en Guadeloupe

- Les bouteilles et bocaux en verre se trient séparément dans la filière « Verre ».
- La collecte des EMR permet de trier : les papiers (feuilles blanches ou imprimées, enveloppes, journaux, magazines), les cartonnettes, les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, barquettes alu, aérosols), les bouteilles et flacons en plastique.

2 particularités en Guadeloupe :

- Contrairement à l'Hexagone, les briques alimentaires (ou tétrapack) ne font pas partie de la collecte sélective actuellement, elles sont à déposer avec les OMR.
- L'extension des consignes de tri sur les plastiques n'est pas en place en Guadeloupe. Ainsi, les pots et barquettes, films et sachets en plastique sont toujours jetés avec les OMR.

DANS LA BORNE VERTE



Bouteilles & Bocaux
EN VERRE UNIQUEMENT



Mes déchets, je les aime
**SANS BOUCHON
NI COUVERCLES !**

DANS LA BORNE JAUNE



Carton, papier, journaux,
magazines

Emballages métalliques

Bouteilles et flacons
EN PLASTIQUE



Mes déchets, je les aime
EN VRAC et SANS SAC



Sur le graphique ci-dessous, on constate que le nombre de conteneurs disponibles par habitant est en amélioration mais demeure insuffisant. A noter qu'en 2021, la CAGSC a retiré l'ensemble des bornes d'apport volontaire aux Saintes, faisant chuter de façon notable le nombre total de bornes en Guadeloupe.

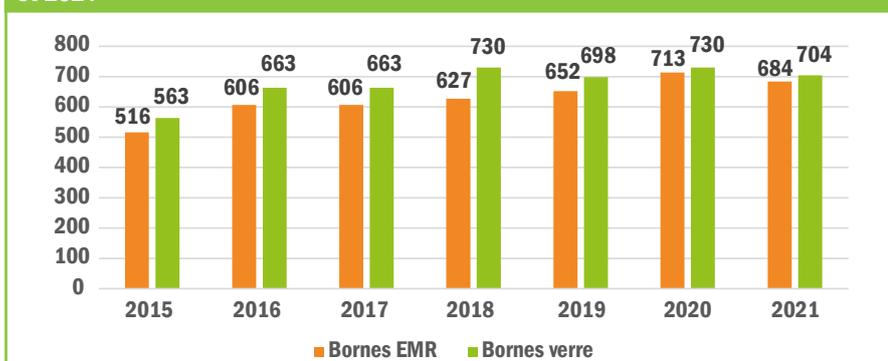
L'équipement préconisé à l'échelle de la Guadeloupe est d'environ une borne pour 350 habitants s'agissant des emballages et du verre. Rappelons que pour une partie des communes, la collecte des emballages et papiers en apport volontaire se fait en complément d'une collecte en porte-à-porte (le nombre de bornes disponibles peut donc être moindre) et que les fréquences de collecte des bornes sont en général supérieures pour le flux emballages et papiers que pour le verre.

Tableau 5. Nombre d'habitants desservis par point d'apport volontaire en 2021

	Verre	Papiers et emballages hors verre (PEHV)
CAGSC	467 hab.	467 hab.
CANBT	813 hab.	922 hab.
CARL	685 hab.	580 hab.
CAPEX	465 hab.	532 hab.
CANGT	438 hab.	441 hab.
CCMG	459 hab.	440 hab.
TOTAL Guadeloupe	531 hab.	547 hab.

Source : CAGSC, CANBT, CARL, CAPEX, CANGT, CCMG

Graphique 4. Evolution du nombre de bornes d'apport volontaire entre 2015 et 2021



1.2. La collecte des déchets occasionnels

Tableau 6. Organisation de la collecte des déchets occasionnels

Flux	CAGSC	CANBT	CARL	CAPEX	CANGT	CCMG
Encombrants	PAP C1 - C4 Mixte	PAP C0,25 Prestation	PAP C0,25 Prestation	PAP C0,25 - C1 Prestation	PAP C1 Régie	PAP C1 - C2 Régie
Déchets verts	PAP C1 - C4 Mixte	PAP C0,5 Prestation	PAP C0,5 Mixte	PAP C0,25 - C1 Prestation	PAP C1 Régie	
Ferraille	PAP C1 Régie			PAP C0,25 - C1 Prestation	PAP C1 Régie	
DEEE	PAP C0 Régie	PAP C0,25 Régie		PAP C0,25 Prestation	PAP C1 Régie	

Source : CAGSC, CANBT, CARL, CAPEX, CANGT, CCMG

La quasi-totalité des EPCI collecte les déchets verts et encombrants en porte-à-porte. En complément de ces deux collectes, une partie des EPCI collecte séparément les DEEE et la ferraille.

2. Les déchèteries

Une déchèterie est un espace aménagé et clôturé où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels ou encombrants. Les conditions d'accès à ces espaces font l'objet d'un règlement de déchèterie. En Guadeloupe, les déchèteries accueillent gratuitement les ménages et pour la plupart, acceptent les déchets des professionnels sans facturation.

Ces installations sont aménagées pour recevoir les déchets particuliers et volumineux tels que :

- Les déchets encombrants et déchets d'élément d'ameublement (DEA) ménagers ;
- Certains déchets dangereux ;
- Les huiles de friture et de vidange ;
- Les gravats ;
- Le bois ;
- Les végétaux ;
- Les métaux ;
- Les cartons volumineux ;
- Les emballages ménagers...



En 2021, la Guadeloupe est pourvue de 11 déchèteries destinées aux ménages et d'un point de regroupement à la Communauté de communes de Marie-Galante, soit une déchèterie pour 32 020 habitants.

Le tableau ci-après affiche le nombre de déchèteries et point de regroupement par collectivité.

Tableau 7. Nombre de déchèteries et point de regroupement par EPCI (hors déchèterie professionnelle)

EPCI	Nombre de déchèteries	Nombre d'habitants par déchèterie
CAGSC	1	77 186 hab.
CANBT	3	25 581 hab.
CARL	3	21 249 hab.
CAPEX	2	49 766 hab.
CANGT	2	28 233 hab.
CCMG	1	10 565 hab.
TOTAL Guadeloupe	12*	32 020 hab.

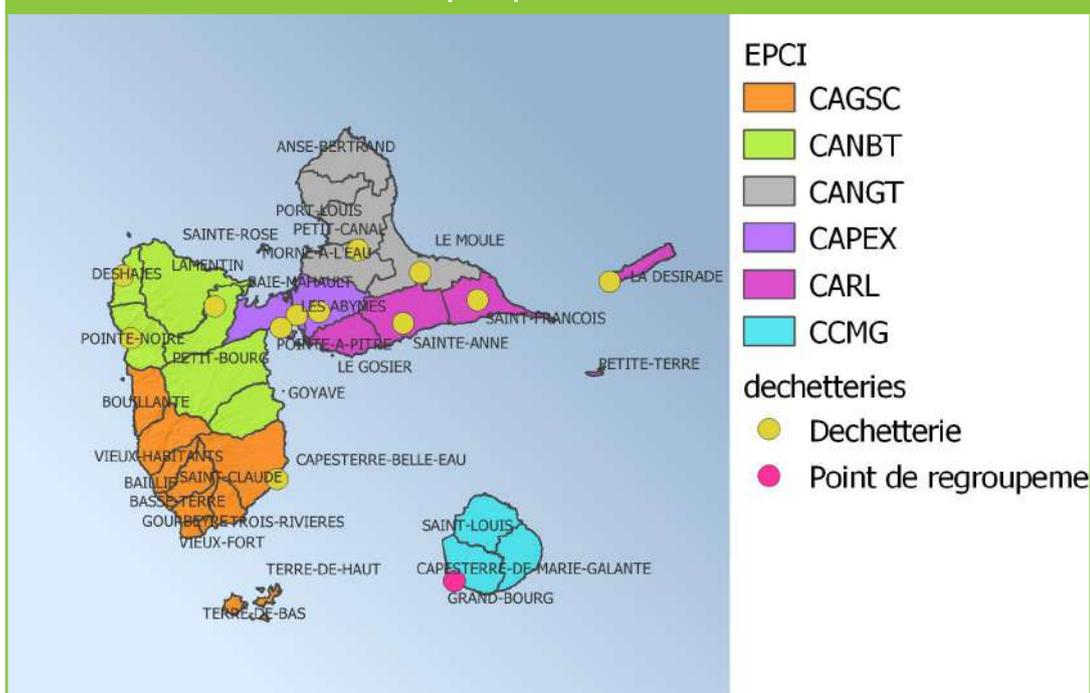
Source : CAGSC, CANBT, CARL, CAPEX, CANGT, CCMG
* 11 Déchèteries et 1 point de regroupement

Le réseau de déchèteries publiques et point de regroupement se développe sur le territoire. On peut noter que 2 nouvelles déchèteries (Pointe-Noire et Morne-à-l'Eau) ont ouvert en 2020. Toutefois, certains territoires restent encore largement sous-dotés, en particulier la moitié sud de la Basse-Terre et le centre de la Guadeloupe.

Près d'une dizaine de nouvelles déchèteries sont en projet et devraient voir le jour d'ici à 5 ans. A noter que l'ADEME préconise un accès à une déchèterie en moins de 15 minutes pour garantir un service suffisant à la population.

La carte suivante localise les déchèteries sur le territoire régional. En fonction des données disponibles, celles-ci sont géolocalisées ou placées au barycentre de la commune sur laquelle elles sont situées.

Carte 4. Localisation des déchèteries publiques



E. Les performances de collecte

1. Les DMA collectés

1.1. Les DMA en bref

Le service public de collecte des déchets assuré par les collectivités a permis de collecter **213 k tonnes, soit 1,5 kg/hab/jour** en 2020 et **222 k tonnes, soit 1,6 kg/hab/jour** en 2021.

Tableau 8. Tonnage de DMA produits en 2020 et 2021

Guadeloupe - DMA	2020	2021
Tonnes	213 102 t	222 268 t
Kg/hab./an	550 kg/hab./an	578 kg/hab./an
Kg/hab./j.	1,5 kg/hab./an	1,6 kg/hab./an

Source : CAGSC, CANBT, CARL, CAPEX, CANGT, CCMG



Note : les tonnages de verre, EMR et de certains flux collectés en déchèteries n'ont pas été fournis par la CANBT et n'apparaissent pas dans les analyses du présent document

1.2. Les DMA par flux

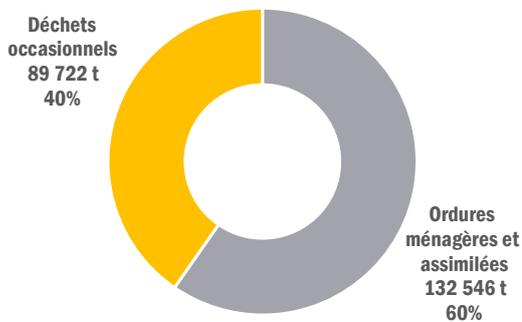
En 2021, les ordures ménagères et assimilées (OMA) représentent **60% des tonnages collectés** par les EPCI guadeloupéens. Cette répartition était la même en 2020.

Tableau 9. Tonnage des déchets ménagers et assimilés par flux

Grand flux	Flux	Tonnage 2020	Tonnage 2021
Ordures ménagères et assimilées	Ordures ménagères résiduelles	120 261 t	124 051 t
	Verre	2 625 t	3 252 t
	Papiers et emballages hors verre	4 111 t	5 243 t
	Ordures ménagères et assimilées	126 997 t	132 546 t
Déchets occasionnels	Encombrants	27 166 t	26 061 t
	Déchets verts	22 499 t	24 633 t
	Ferraille	574 t	461 t
	D3E	672 t	740 t
	Déchets des déchèteries	35 194 t	37 828 t
	Déchets occasionnels	86 105 t	89 722 t
	TOTAL DMA	213 102 t	222 268 t
	Ratio annuel	550 kg/hab.	578 kg/hab.
	Ratio journalier	1,5 kg/hab.	1,6 kg/hab.

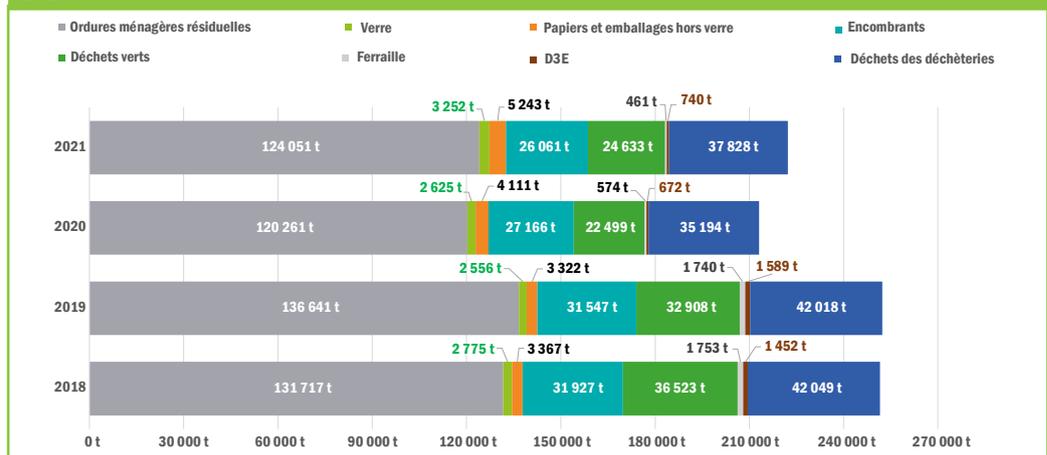
Source : CAGSC, CANBT, CARL, CAPEX, CANGT, CCMG

Graphique 5. Tonnage de déchets ménagers et assimilés par flux en 2021



Les quantités de déchets pris en charge par le service public en Guadeloupe tend à diminuer depuis 4 ans. On note -10% de tonnes de DMA entre 2018 et 2021 (- 8 % en kg/hab). Cette baisse est d'autant plus marquée sur les déchets occasionnels collectés en porte-à-porte, sans qu'un report soit observé en déchèteries.

Graphique 6. Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés entre 2018 et 2021



1.3. Les DMA par mode de collecte

Les collectes en porte-à-porte sont largement majoritaires puisque plus de 80% des tonnages collectés par le service public de gestion des déchets viennent des différentes collectes chez l'habitant.

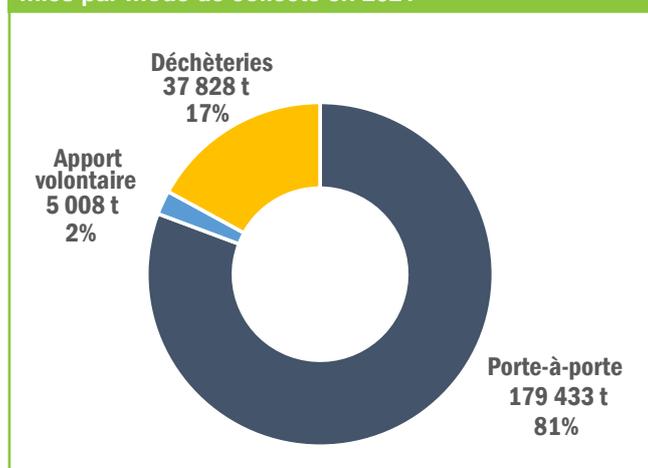
Le développement des bornes d'apport volontaire et du réseau de déchèteries devrait renforcer la part de ces modes de collectes dans les années à venir.

Tableau 10. Tonnage des déchets ménagers et assimilés par mode de collecte 2020 et 2021

Mode de collecte	Flux	Tonnage 2020	Tonnage 2021
Porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	120 261 t	124 051 t
	Papiers et emballages hors verre	2 090 t	3 487 t
	Encombrants	27 166 t	26 061 t
	Déchets verts	22 499 t	24 633 t
	Ferraille	574 t	461 t
	DEEE	672 t	740 t
	Porte-à-porte	173 262 t	179 433 t
Apport volontaire	Verre	2 625 t	3 252 t
	Papiers et emballages hors verre	2 021 t	1 756 t
	Apport volontaire	4 646 t	5 008 t
Déchèteries	Déchets des déchèteries	35 194 t	37 828 t
	Déchèteries	35 194 t	37 828 t
	TOTAL DMA	213 102 t	222 268 t

Source : CAGSC, CANBT, CARL, CAPEX, CANGT, CCMG

Graphique 7. Tonnage de déchets ménagers et assimilés par mode de collecte en 2021



3. Les déchets occasionnels

3.1. Les déchets collectés en déchèteries

Les déchets de déchèteries représentent 17% des déchets pris en charge par le service public, et 42% des déchets occasionnels. En 2021, **37 828 tonnes de déchets** ont été collectées dans les déchèteries guadeloupéennes, soit **98 kg/hab/an**. En comparaison, le ratio moyen en France est de 201 kg/hab. et 85 kg/hab. dans les DROM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française) en 2020.

Le tableau suivant présente les tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries et point de regroupement :

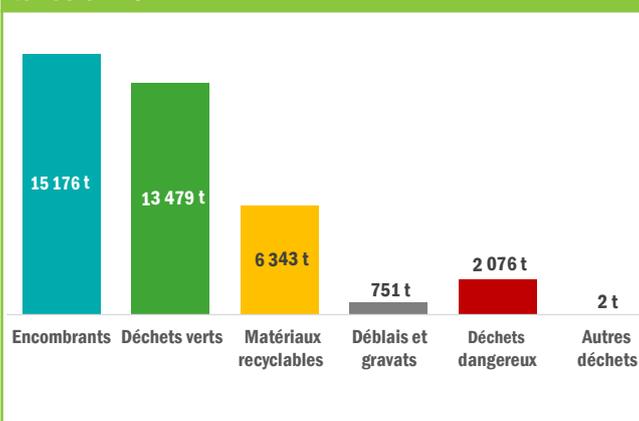
Tableau 11. Tonnage des déchets collectés en déchèteries 2020 et 2021

Flux	Tonnage 2020	Tonnage 2021
Tout-venant	13 402 t	14 525 t
Mobilier	306 t	558 t
Pneus	97 t	93 t
Encombrants	13 805 t	15 176 t
Déchets verts	12 057 t	13 479 t
Déchets verts	12 057 t	13 479 t
Cartons	661 t	704 t
Ferraille	5 354 t	5 349 t
Bois (palettes...)	51 t	0 t
Verre	195 t	236 t
Emballages	409 t	55 t
Matériaux recyclables	6 669 t	6 343 t
Déblais et gravats	456 t	751 t
Déblais et gravats	456 t	751 t
DEEE	2 127 t	1 971 t
Lampes	2 t	3 t
Piles et accumulateurs, batteries	8 t	7 t
Huiles de vidange	6 t	48 t
Déchets dangereux des ménages	56 t	48 t
Déchets dangereux	2 199 t	2 076 t
Huiles végétales	8 t	2 t
Autres déchets	8 t	2 t
TOTAL Déchèteries	35 194 t	37 828 t
Evolution inter-annuelle	-22%	7%
Ratio annuel	91 kg/hab.	98 kg/hab.
Ratio journalier	0,2 kg/hab.	0,3 kg/hab.

Source : CAGSSC, CANBT, CARL, CANGT, CCMG, SYVADE

Les encombrants et les déchets verts représentent respectivement 40% et 36% des déchets réceptionnés en déchèteries.

Graphique 11. Tonnage de déchets collectés en déchèteries en 2021

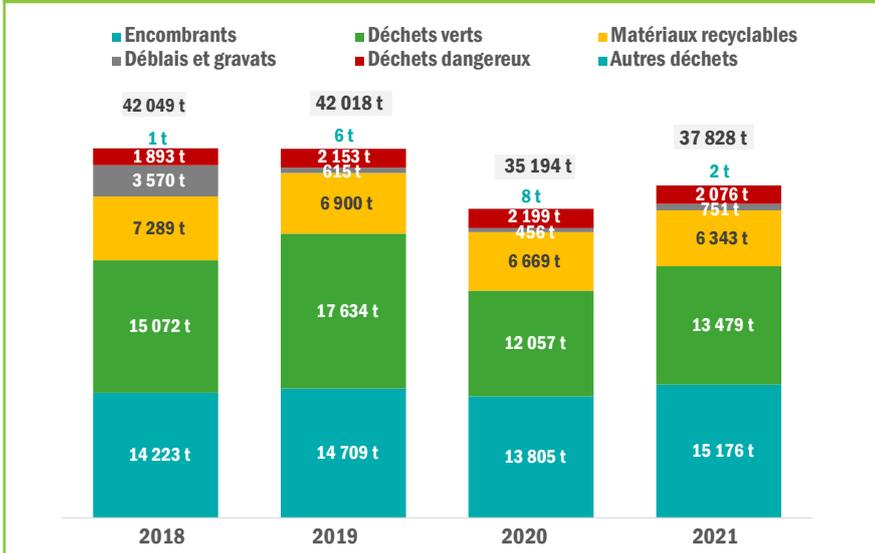


Les tonnages réceptionnés en déchèteries ont beaucoup baissé en 2020 et 2021 par rapport à l'année 2019 (-16% entre 2019 et 2020) malgré l'ouverture de 2 nouvelles déchèteries sur le territoire guadeloupéen.

A noter qu'en 2020, les déchèteries ont été fermées pendant près de 3 mois lors du premier confinement lié au Covid 19. De plus, les mouvements sociaux en 2021 ont entraîné la fermeture d'une partie des déchèteries pendant plusieurs mois au cours des 2e et 4e trimestres.



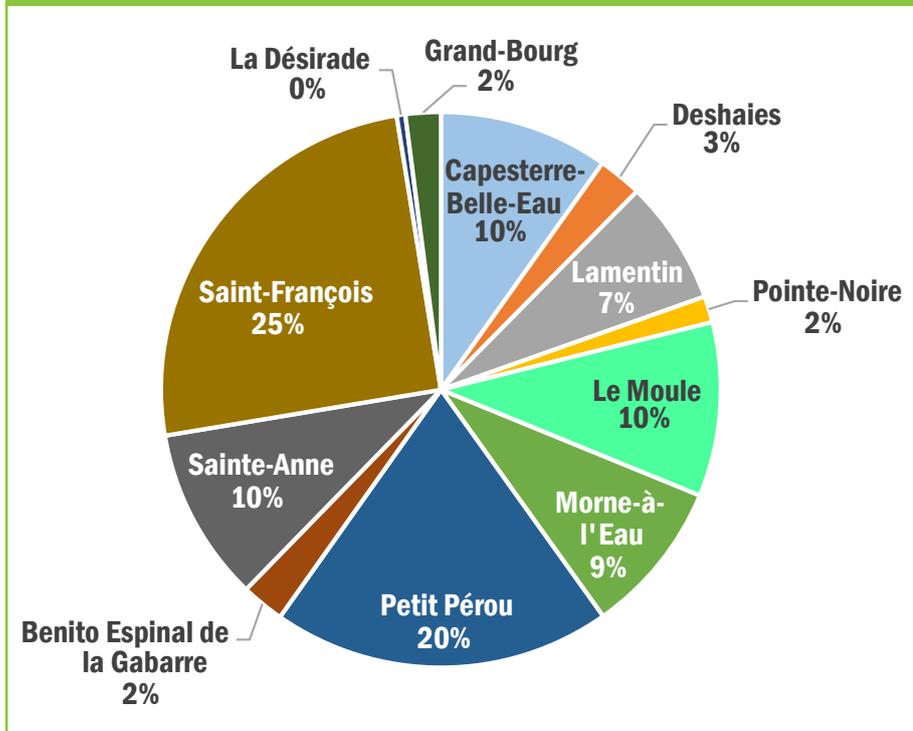
Graphique 12. Evolution des tonnages collectés en déchèteries entre 2018 et 2021



L'utilisation des déchèteries est très variable. On constate que les déchèteries de Saint-François et de Petit Pérou aux Abymes réceptionnent près de la moitié des tonnages apportés en déchèteries. Ces performances sont dues à la concentration importante de population et d'activités économiques sur ces secteurs (bien que les professionnels soient en théorie interdits à la déchèterie de Petit Pérou depuis mi 2020).

A noter également que sur la commune de Saint-François, les déchets verts et encombrants ne sont pas collectés en porte-à-porte et sont ainsi dirigés directement vers la déchèterie.

Graphique 13. Répartition des tonnages collectés par déchèterie en 2021

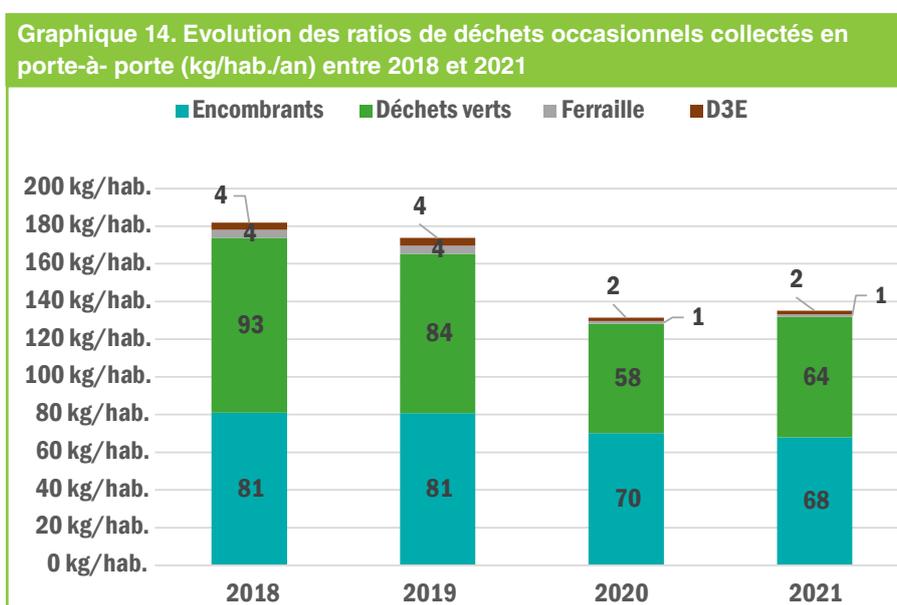


3.2. Les déchets occasionnels en porte-à-porte

L'ensemble des collectivités guadeloupéennes réalise des collectes de déchets occasionnels en porte-à-porte : encombrants et déchets verts, voire DEEE et ferraille.

En 2021, 51 900 t de déchets occasionnels ont été collectés au domicile des usagers, soit 135 kg/hab./an. Les encombrants et les déchets verts représentent 97% des déchets occasionnels collectés hors déchèteries. Les DEEE et la ferraille collectés séparément représentent seulement 3% des tonnages.

On note une nette baisse des tonnages collectés en porte-à-porte en 2020 par rapport à 2019 (-25%), sur l'ensemble des flux. Les tonnages se maintiennent en 2021 à hauteur de 2020. Cette évolution peut s'expliquer par l'arrêt des collectes en porte-à-porte sur certaines périodes en 2020 et 2021 (crise sanitaire et mouvements sociaux). A noter qu'il n'y a, a priori, pas de report de ces tonnages vers les déchèteries.



3.3. Répartition entre collectes en porte-à-porte et déchèteries

Les déchets occasionnels sont aujourd'hui majoritairement collectés en porte-à-porte : 58% des tonnages proviennent de ces collectes en 2021.

Cette part diminue régulièrement depuis 2018 et la tendance devrait s'inverser avec l'ouverture de nouvelles déchèteries en Guadeloupe.

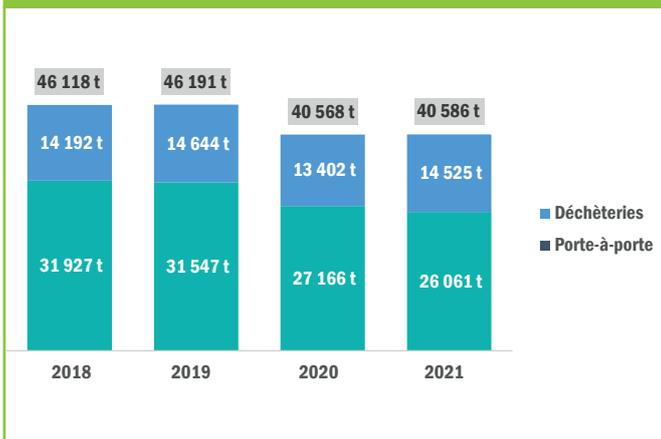
Tableau 12. Répartition des tonnages de déchets occasionnels par mode de collecte entre 2018 et 2021

	2018	2019	2020	2021
Porte-à-porte	63%	62%	59%	58%
Déchèteries	37%	38%	41%	42%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Les graphiques suivants présentent par flux, la répartition des tonnages selon le mode de collecte :

- Les déchets verts et les encombrants sont principalement collectés en porte-à-porte : 65% des tonnages de ces deux flux sont collectés directement chez l'utilisateur en 2021. Ce ratio a légèrement diminué au fil des ans (69% des encombrants en 2018 et 71% des déchets verts)
- Les tonnages totaux d'encombrants sont globalement en baisse entre 2018 et 2021, avec -10 kg/hab./an collectés dans cet intervalle
- Les tonnages totaux de déchets verts, stables en 2018 et 2019, ont fortement diminué ensuite. La météo peut avoir un impact fort sur les tonnages de déchets verts annuels
- A l'inverse, les DEEE et la ferraille sont majoritairement déposés en déchèteries : seulement 27% des DEEE et 8% de la ferraille proviennent des collectes en porte-à-porte. Cette part a énormément diminué depuis 2018 avec des fréquences de collecte et un nombre de communes desservies en porte-à-porte en diminution. Au vu des tonnages collectés, on peut supposer que ces collectes disparaîtront au profit d'une collecte exclusive en déchèteries dans les années futures.
- Les tonnages totaux de DEEE ont tendance à diminuer entre 2018 et 2021 (avec un pic en 2019)
- Les tonnages totaux de ferraille diminuent régulièrement entre 2018 et 2021 avec une chute assez forte entre 2019 et 2020.

Graphique 15. Evolution des tonnages d'encombrants collectés entre 2018 et 2021



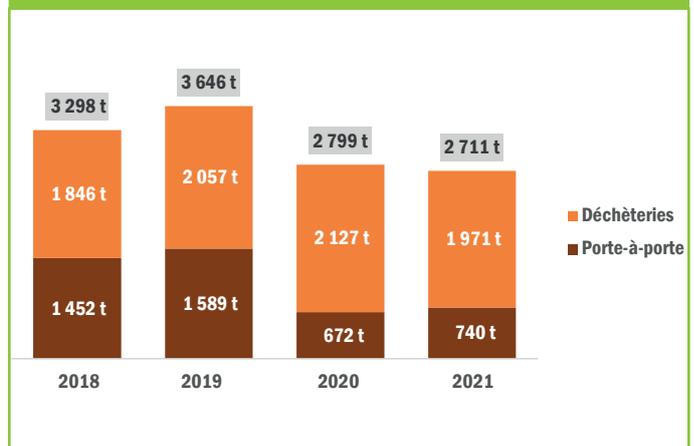
Graphique 16. Evolution des tonnages de déchets verts collectés entre 2018 et 2021



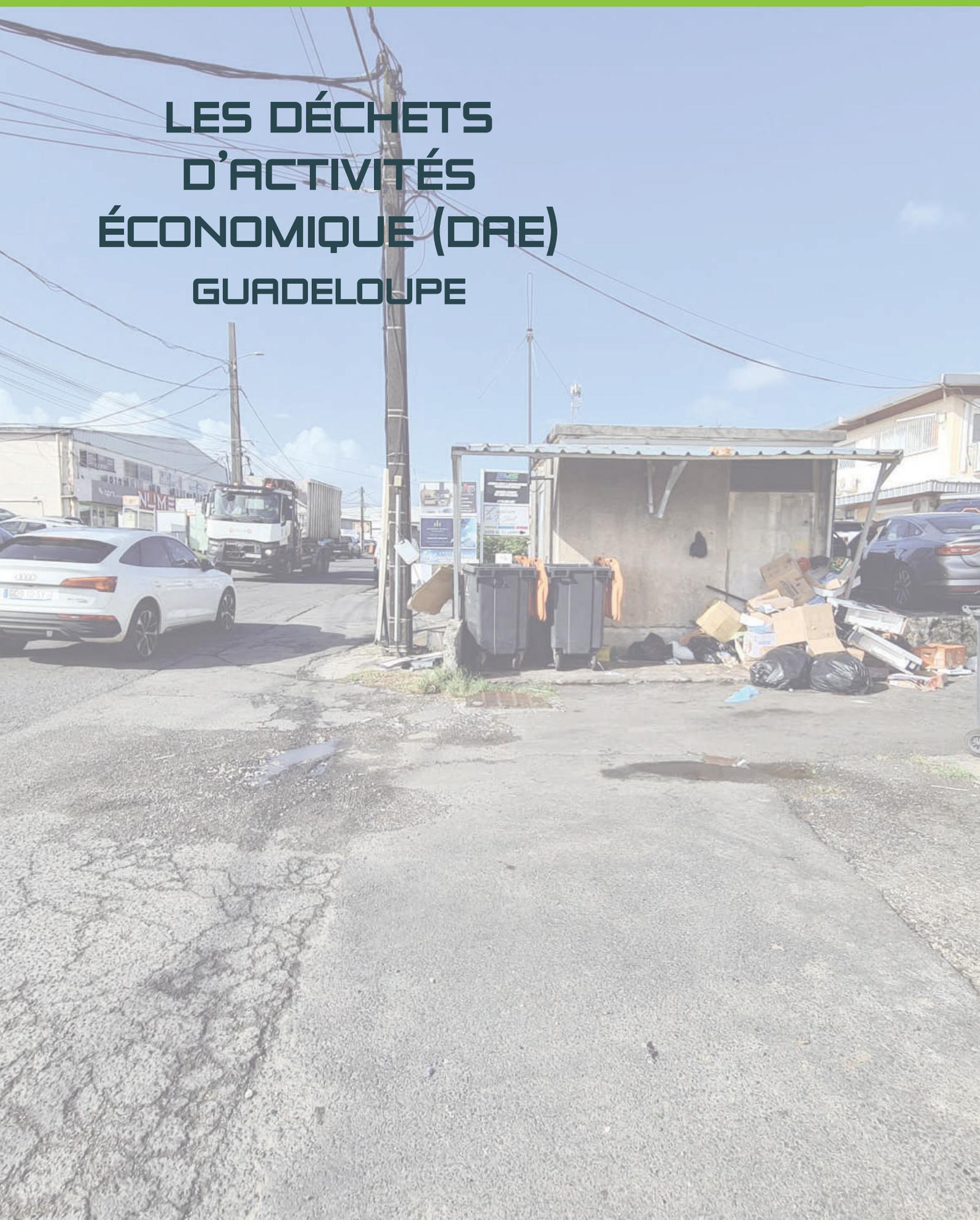
Graphique 17. Evolution des tonnages de ferrailles collectés entre 2018 et 2021



Graphique 18. Evolution des tonnages de DEEE collectés entre 2018 et 2021



LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE (DAE) GUADELOUPE



A. Qu'entend-on par « DAE »

On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.

Ce sont des déchets non dangereux issus des entreprises :

- Entreprises industrielles et du BTP ;
- Artisans et commerçants ;
- Services publics (écoles, administrations...) ;
- Professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins...) ;
- Services tertiaires ;
- Particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports...).

Il peut être non dangereux (papiers, bois, métaux, etc.), dangereux (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou inerte (béton, briques, gravats, etc.).

Les DAE sont principalement collectés par des opérateurs privés. Toutefois, une part non négligeable est collecté par les services publics. Dès lors qu'un DAE est collecté en mélange avec les déchets des ménages, par le service public de gestion des déchets (SPGD), il devient un déchet «assimilé» à ceux des ménages et est intégré aux flux de déchets ménagers et assimilés (DMA).

Le Programme National de Prévention des Déchets fixe un objectif de réduction de 5 % de la production de déchets des activités économiques (DAE) sur la période 2010-2030.

■ Zoom sur les déchets de BTP



La production et la gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et travaux publics (BTP), majoritairement constitués de déchets inertes, s'opèrent au travers des étapes du cycle de vie d'une construction, de sa création à sa fin de vie, que ce soit dans le bâtiment ou les travaux publics.

Les déchets du bâtiment et des travaux publics sont les déchets issus :

- Des chantiers de démolition, de réhabilitation et de Construction dans le secteur du bâtiment.
- De l'entretien des ouvrages existants
- De la réalisation de nouveaux projets pour les travaux publics.

La loi LTECV (Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte) du 17 août 2015 prévoit que 70% de ces déchets fassent l'objet d'une valorisation de matière en 2020. La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 impose la création d'une filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) qui portera, à compter du 1er janvier 2022, sur les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment destinés aux ménages et aux professionnels.

Ainsi, les déchets de construction ou de démolition issus des chantiers seront repris sans frais lorsqu'ils font l'objet d'une collecte séparée et leur traçabilité sera améliorée.

B. Les déchets d'activités économiques

1. La collecte des DAE

1.1. Les obligations réglementaire

Une entreprise, en tant que producteur de déchets ou détenteur de déchets, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation. Elle en est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers (article L541-2).

Ce principe s'applique également aux structures publiques : mairies, administrations, établissements publics...

Les producteurs de déchets qui ne sont pas des ménages doivent donc veiller à choisir des filières conformes à la réglementation et s'assurer de la bonne fin de leur élimination ou valorisation.

Les entreprises doivent ainsi confier par contrat, à un prestataire agréé, la gestion de leurs déchets.



1.2 Les gisements des DAE

Les gisements de déchets issus des activités économiques sont aujourd'hui mal connus en Guadeloupe. Afin d'appréhender ces tonnages, la méthode la plus appropriée consiste à retirer la part des tonnages de DMA du total des tonnages réceptionnés dans les différentes installations de pré-traitement ou de traitement de l'archipel.

Le tableau suivant présente l'estimation des DAE en 2021 par type de déchets :

Tableau 13. Tonnage des DAE approchés en 2021

Flux	Tonnage DAE approché	Répartition DAE
Déchets résiduels	7 395 t	8%
Encombrants	5 931 t	6%
Matériaux recyclables	25 572 t	26%
Déchets verts	1 883 t	2%
Biodéchets	309 t	0%
Déblais et gravats	21 686 t	22%
Déchets dangereux	14 432 t	15%
Autres déchets	20 190 t	21%
TOTAL	97 397 t	

Source : AER, AGRIVALOR, Auto-casse plus, Caribéenne de recyclage, Syvade, Eco-dec, Energipole Espérance, Energipole verte, ecompagnie, SEREG, Gwada TP, Karukéra Assainissement, PER Antilles, Déchèterie de Jarry, SARP Caraïbes, SECHE, SGB, SNR et TDA

Les matériaux recyclables, incluant le verre, les cartons, les métaux et le bois, représentent un quart des déchets des activités économiques estimés. Les déblais et gravats arrivent en 2ème position avec 22%.

Graphique 19. Répartition des quantités des DAE approchées en 2021



2. Les déchèteries professionnelles

2.1. L'organisation en Guadeloupe

En plus des déchèteries publiques, il existe des déchèteries dédiées exclusivement aux professionnels.

Le diagnostic de la situation actuelle (2020-2021) fait ressortir une déchèterie professionnelle sur le territoire, mais on identifie toutefois un 2^{ème} projet de déchèterie professionnelle.

En 2020-2021, seule la déchèterie de Jarry est dédiée aux usagers non ménagers en Guadeloupe. Ce site est accessible aux professionnels en vue d'une tarification calculée au kg ou à la tonne apportée. Les ménages ne sont pas autorisés à déposer des déchets.

Ainsi, les entreprises du territoire peuvent y déposer des déchets de tous types, préalablement triés ou non. Les déchets seront ensuite acheminés vers les filières de valorisation adaptées.

Sur les autres déchèteries du territoire, les professionnels sont en général acceptés, pour tout ou partie des flux. Aucune facturation des apports n'est à ce jour réalisée par les collectivités pour ce service. Sans contrôle d'accès, il est aujourd'hui impossible d'identifier avec précision la part des déchets apportés par des entreprises ou administrations dans ces déchèteries.



2.2. Les apports en déchèterie professionnelle

En 2021, près de 6 000 tonnes de déchets ont été déposées par des entreprises ou administrations sur la déchèterie de Jarry. Il s'agit essentiellement d'encombrants (36%) et de déchets verts (26%).

Tableau 14. Tonnages réceptionnés en déchèterie professionnelle en 2021

		Tonnage 2021
Déchèterie de Jarry	Bois	666 t
	Cartons	241 t
	PEHV	294 t
	Mobilier	55 t
	Encombrants	2 605 t
	Déchets verts	1 883 t
	Métaux	441 t
	Inertes	813 t
	Verre	24 t
	DEEE	121 t
	Autres	50 t
TOTAL		7 193 t

Source : Déchèterie de Jarry

Graphique 20. Tonnages réceptionnés en déchèteries professionnelles en 2021

- Bois
- Encombrants
- Verre
- Cartons
- Déchets verts
- DEEE
- PEHV
- Métaux
- Autres
- Mobilier
- Inertes

